



# **RECEUIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

## **NUMERO SPECIAL**

**Renouvellement membres commission départementale  
conciliation rapports locatifs  
Délégation de signature – CHRU Tours**

**11 MAI 2015**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

- Arrêté modifiant l'arrêté du 18 décembre 2014 portant renouvellement des membres de la commission départementale de conciliation des rapports locatifs

## **CHRU de Tours**

- Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Richard DALMASSO, Directeur général adjoint

**PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

**POLE LOGEMENT HEBERGEMENT**

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 décembre 2014 portant renouvellement des membres de la commission départementale de conciliation des rapports locatifs**

Le Préfet d'indre-et-loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite;  
VU la loi n°89-462 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986  
VU le décret n°2001-653 du 19 juillet 2001 portant application de l'article 20 de la loi sus-nommé;  
VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment le 2) du I de son article 2 et ses articles 4, 17 et 20 ;  
VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 désignant les représentants des organisations siégeant à la commission départementale de conciliation pour une durée de 3 ans;  
VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 fixant la liste des organisations siégeant à la commission départementale de conciliation;  
VU la correspondance d'un représentant des bailleurs du 8 avril 2015 proposant la désignation de leurs membres;  
VU le courrier de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie du 21 mars 2015 qui indique le changement d'entité de l'Organisation Générale des Consommateurs de Touraine,  
SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture

**ARRÊTE**

Article 1er : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 portant désignation des membres de la commission de conciliation est modifié comme suit :

A – REPRESENTANTS DES BAILLEURS: 4 sièges

I - Bailleurs sociaux

◆ Association départementale des organismes HLM « A.D.O. 37 »

2 membres titulaires :

- Mme Ophélie LARHANTEC

Juriste de Tour(s) Habitat

1 Rue Maurice Bedel C.S. 3333 37033 Tours Cedex 1

- Mme Tiphaine VIGOT-ZAPLOTNY

Directrice de la Gestion Locative de Val Touraine Habitat

7 Rue de la Milletière 37080 Tours cedex 2

2 membres suppléants :

- M. Ricardo FERREIRA

Responsable des Services à la clientèle de Tour(s) Habitat

1 Rue Maurice Bedel C.S. 3333 Tours Cedex 1

- Mme. Véronique HAVY

Directrice de la clientèle et de la proximité de Touraine Logement

14 Rue du Président Merville B.P. 50815 37008 Tours Cedex 1

II - Bailleurs privés

◆ Union Nationale de la propriété immobilière (U.N.P.I.)

1 membre titulaire :

- Maître Julien BERBIGIER

Administrateur de l'UNPI 37

7 Boulevard Béranger 37000 Tours

1 membre suppléant :

- Maître Jean-Michel COQUEMA

Président de l'UNPI 37

2 Avenue du Général de Gaulle 37000 Joué-Les-Tours

◆ Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM)

1 membre titulaire :

- M. Patrice PETIT

Administrateur

Citya Urbania Tours, 1 Boulevard Heurteloup, 37000 Tours

1 membre suppléant :

- M. Michel MOTTE

Administrateur

Agence MOTTE 23 Rue George Sand, 37000 Tours

B – REPRESENTANTS DES LOCATAIRES 4 sièges

◆ Association Force Ouvrière des Consommateurs de Touraine (AFOC)

1 membre titulaire :

- Mme. Jacqueline CABARET

Trésorière adjointe AFOC

54 Rue de Gannay 37230 Fondettes

1 membre suppléant :

- M. Jean-Marc LIBRE

Membre du bureau AFOC

2 Square Mendelssohn 37000 TOURS

◆ Union Fédérale des Consommateurs (UFC)

1 membre titulaire :

M. Claude FRAPPAT

Membre du bureau UFC

6 Rue des Lézards 37600 Loches

1 membre suppléant :

- Mme Marielle GARRIGUE -GUYONNAUD

Membre du bureau UFC

40 Ter Rue du Plessis 37520 La Riche

◆ Confédération Nationale du Logement (CNL)

1 membre titulaire :

- Mme Martine LARDEAU

Membre du bureau CNL 37

27, Rue Paul Louis Courier 37700 Saint Pierre des Corps

◆ Familles Rurales Organisation Générale des Consommateurs Touraine (OR.GE.CO.)

1 membre suppléant :

- M. Paul ALBEROLA

Membre du bureau CLCV37

24 Rue Duperré 37510 BALLAN MIRE

◆ Confédération Locale du Cadre de Vie (CLCV)

1 membre titulaire :

- M. Alain KERMORVANT

Membre du CA de la CLCV 37

5 Allée de la Rochefoucault, 37200 TOURS

◆ Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UDCSF)

1 membre suppléant :

Mme. Yvette DELARUE

Membre du bureau de la CSF

3, Rue Lord Byron 37200 Tours

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de 3 ans jusqu'au 24 novembre 2017,

Article 3 : Le secrétariat de la commission est assuré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Indre-et-Loire,

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à tous les membres de la commission et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Tours le 23 avril 2015,  
Le Préfet,  
Signé Jean-François DELAGE

Références : DG DS-015-2015

## **DÉCISION** **portant délégation de signature**

La Directrice Générale,

**Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,**

**Vu le Code des marchés publics,**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

**Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**Vu la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée** relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

**Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005** modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

**Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012** relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 10,

**Vu le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014** nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

**Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2015 du Centre national de gestion** nommant Monsieur Richard DALMASSO, Directeur Général Adjoint au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

## DÉCIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale, Monsieur Richard DALMASSO, Directeur Général Adjoint du Centre hospitalier régional et universitaire de Tours, reçoit délégation de signature pour signer les documents et pièces relatifs au Centre hospitalier régional et universitaire de Tours et aux centres hospitaliers de Chinon, de Loches et de Luynes, listés ci-dessous :

- les documents budgétaires et comptables se rapportant notamment à l'ordonnancement des charges et des produits des comptes de résultat principaux et des comptes de résultat annexes, à l'attribution des emprunts et aux outils de gestion de la trésorerie, à la gestion patrimoniale des établissements, à l'engagement des commandes d'investissement et de maintenance des marchés informatiques et aux dépenses d'exploitation des systèmes d'information ;
- tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et services des établissements ;
- les protocoles transactionnels ;
- tous les actes de gestion du personnel relevant du titre IV du statut général de la fonction publique hospitalière, y compris les assignations au travail ;
- tous les actes de gestion des personnels médicaux hospitaliers titulaires et contractuels, y compris les assignations au travail ;
- les sanctions disciplinaires ;
- les décisions concernant les personnels de direction ;
- les ordres de mission et les états de frais des cadres de direction ;
- les conventions de mise à disposition de personnel ;
- les actes concernant les soins sans consentement,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 4 mai 2015

La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *02 47 64 37 37*  
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs  
et consultation RAA:  
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE*  
*37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Directeur de la publication : Jacques LUCBEREILH, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture  
Dépôt légal : *11 mai 2015*